



Délégation Occitanie

Préparation concours interne CAPITAINE SPP

Code d'inscription : DXSPC



INSCRIPTION

Modalité d'inscription :

► [Consultez le règlement des préparations aux concours et examens](#)

► Procédez à l'inscription depuis la plateforme d'inscription en ligne : <https://inscription.cnfpt.fr/> à l'aide du code d'inscription.



A NOTER

- La préparation est proposée sous réserve de l'organisation de l'examen **par les centres de gestion**
- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours
- Date prévisionnelle du concours : non déterminée



NATURE DES EPREUVES DU CONCOURS

Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours.

Epreuve d'admissibilité :

► **Rédaction**, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par un service départemental d'incendie et de secours, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées. Cette épreuve a notamment pour objet d'apprecier la cohérence du raisonnement et la qualité d'expression du candidat. **Durée 4 heures ; coefficient 4.**

CONTENU DE LA PRÉPARATION :

5 jours en présentiel & 16,5 jours à distance



en présentiel



à distance

Module : Préparation à l'épreuve d'admissibilité

3 jours

16 jours

Module : Méthodologie de l'entretien avec le jury

2 jours

0,5 jour

Epreuve d'admission :

► **Entretien** avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.

Durée : 25 minutes ; coefficient 4.

Epreuve facultative d'admission :

► Une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère.

Durée 15 min ; coefficient 2.